



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

# AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 753-2025

**Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 janiver 2026, le règlement suivant a été adopté:

### **Règlement # 753-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Esprit révisé et abrogeant le règlement 675-2022**

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 13 janvier 2026.

**- Original signé -**

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier